

Suivi animation en matière d'habitat

Marie-Laure CLOAREC

Géraldine GUYON

Direction Habitat Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS cedex 02
02 41 18 80 67

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

g.guyon@maine-et-loire.fr



Département
du
Maine-et-Loire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Accompagner la requalification et l'adaptation du parc privé,
- Limiter l'étalement urbain de l'agglomération d'Angers.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire

TYPE DE BENEFICIAIRES

Collectivités territoriales

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Opérations groupées faisant l'objet d'un engagement de l'ANAH,
- Opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage des EPCI,
- Opérations situées dans le territoire de la délégation.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Suivi animation pour 3 à 5 ans :

- 25% plafonnés à 10 000€ annuel sur les PIG et OPAH classique,
- 25% plafonnés à 17 500€ annuel pour les OPAH R-R et OPAH-RU,
- 50% plafonnés à 20 000€ annuel pour les MOUS.

PARTENAIRE FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH, EPCI.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Inclus au budget 2019 Ingénierie
études habitat: 220 000 €.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

En 2018 : 5 suivi-animation d'OPAH pour un engagement financier de 71 500€

En 2017 : 6 suivi-animations d'OPAH pour un engagement financier de 61397€

En 2016 : 4 suivi-animations d'OPAH pour un engagement financier de 12 682 €

En 2015 : 10 suivi-animations d'OPAH pour un engagement financier de 54 217 €

En 2014 : 21 suivi-animations d'OPAH pour un engagement financier de 86 624€.